



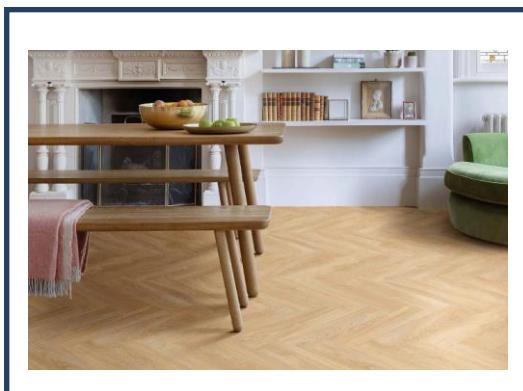
FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

Revêtements de sol souple PVC Luxury Vinyl Tiles (LVT) pose collée de masse surfacique comprise entre 3,29 kg/m² et 4,06 kg/m².

Déclaration environnementale en conformité avec les normes NF EN 15804+A2:2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN:2022 et NF EN ISO 14025

FDES conforme au Programme de vérification INIES de déclaration environnementale et sanitaire



Numéro d'enregistrement INIES : 20250946405

Date de publication : 10 octobre 2025

Version : 1.1



Réalisation :

EVEA

11, rue Arthur III – 44200 Nantes

Tél : +33 (0)2 28 07 87 00 – Fax : +33 (0)2 40 71 97 41

<https://evea-conseil.com>



AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de UNILIN (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2:2019 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN:2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. L'écriture scientifique des valeurs chiffrées est simplifiée. $2,53 \times 10^{-6}$ est ainsi par exemple écrit sous la forme 2,53E-06. Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- COV : Composés organiques volatils
- COVT : Composés organiques volatils totaux
- DVR : Durée de Vie de Référence
- N/A : non Applicable
- PV : Procès-verbal
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
- UF : Unité Fonctionnelle

PRECAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « *Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations).* »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.



SOMMAIRE

1	Introduction	4
2	Informations générales	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et du produit.....	6
4	Étapes du cycle de vie.....	8
4.1	Étape de production, A1-A3	8
4.2	Étape de construction, A4-A5	9
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	10
4.4	Étape de fin de vie C1-C4	11
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D	11
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	13
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie.....	16
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	24
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	25
9	Informations additionnelles.....	26
10	Bibliographie	27

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme de vérification INIES.

Contact :

UNILIN B.V. Division Flooring

Coordonnées du contact :

technical.services@unilin.com

2 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

UNILIN B.V. Division Flooring Ooigemstraat 3 8710 Wielsbeke Belgique

2. Les sites des fabricants pour lesquels la FDES est représentative :

UNILIN B.V. Division Flooring, Avelgem (Belgique)

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe »

4. Type de FDES :

Individuelle de gamme

5. Les références commerciales des produits :

Design Floors Primero, Moduleo Urban Living, Unilin LVT Flex Dryback 2,00mm/0,3mm

Moduleo Roots 40, Design Floors Electo, Unilin LVT Flex Dryback 2,35mm/0,4mm

Moduleo Roots 55, Moduleo Moods, Design Floors Ultimo, Design Floors Divino, Vitality Essential, Unilin LVT Flex Dryback 2,5mm/0,55mm

6. Cadre de validité :

Les règles caractérisant l'inclusion des références à l'étude ont été définies en réalisant une analyse de sensibilité et de variabilité, conformément à l'annexe O du complément national NF EN 15804+A2/CN. Les impacts étant homogènes pour ce type de produit, les valeurs des impacts déclarés dans cette FDES correspondent au produit moyen. Ce produit type est construit en réalisant la moyenne de chacun des paramètres constituant les produits de l'échantillon, pondérée par les chiffres de vente de l'année 2022.

Les paramètres sensibles étant confidentiels et/ou interdépendants, le cadre de validité de la FDES est constitué par la liste nominative des références citées ci-dessus (paragraphe 5).

7. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
<input type="checkbox"/> Vérification interne	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification externe
(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :	
Programme de vérification : programme INIES (décembre 2024)	
http://www.inies.fr/	
Association INIES	
4, avenue du Recteur Poincaré	
75016 PARIS France	
Vérificateur ou vérificatrice habilité : An Janssen	
Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20250946405	
Date de 1ère publication : 10 octobre 2025	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : 10 octobre 2025	
Date de fin de validité : 31 décembre 2030	
a) Règles de définition des catégories de produits	
b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).	

8. Zone géographique pour la production, la mise en œuvre et la fin de vie :

Représentatif pour le marché français, production en Belgique (UNILIN B.V. Division Flooring, Avelgem), installation et fin de vie en France.

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Assurer la finition (protection et décoration) d'1 m² de sol souple avec un revêtement de sol PVC en dalles et lames décoratives LVT en pose collée de masse surfacique comprise entre 3,29 kg/m² et 4,06 kg/m² pendant 25 ans (colle incluse). »

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

Assurer la finition (protection et décoration) d'1 m² de sol intérieur en assurant les performances décrites dans les normes européennes NF EN ISO 10582⁽¹⁾ et NF EN 14041⁽²⁾.

(1) NF EN ISO 10582: revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle - Spécifications

(2) NF EN 14041 : Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés - Caractéristiques essentielles

3. Description du produit et de l'emballage :

Les revêtements LVT sont réalisés par calandrage en plusieurs couches sur un envers rigide. Ils sont présentés sous formes de lames et dalles à coller, à poser, à clipser ou sont plombants.

Les produits peuvent être emballés avec un film de polyéthylène basse densité, des pièces en polyéthylène téréphthalate, ainsi que avec des cartons et des palettes en bois.

4. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Les produits sont principalement installés dans des locaux individuels ou collectifs en travaux neufs ou en rénovation.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Voir la fiche technique sur <https://pro.moduleo.com/>. ou nous contacter via le service technique (technical.services@unilin.com)

6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	3,99E+00
Principaux composants	kg/m ²	PVC : 1,93E+00 Plastifiants : 4,11E-01 Charges : 1,47E+00 Additifs (incluant stabilisants et pigments) : 7,24E-02 Encre : 9,95E-03 Support en fibre de verre : 6,97E-02 Vernis : 1,86E-02
Quantité de produits complémentaires	kg/m ²	Colles acryliques : 2,00E-01
Emballage de distribution	kg/m ²	Palette bois : 2,01E-01 PET : 4,17E-04 Polyéthylène basse densité : 9,47E-04 Carton : 1,52E-01

7. Déclaration de contenu :

Le produit ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Le revêtement répond:

- au classement des locaux au plus U4P3 définis par le CSTB(3)

- ou à la classification internationale au plus 34-43 définie par la norme NF EN ISO 10874(4). »

(3) Cahier 3782_v2 du CSTB de Juin 2018 : Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux »
(4) NF EN ISO 10874 : revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés : classification

Le produit répond à l'exigence NF DTU 53.12. La mise en œuvre respecte les prescriptions techniques du fabricant correspondant à l'application.

9. Circuit de distribution :



10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	25
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	-	Les propriétés déclarées des produits sont conformes à la norme NF EN ISO 10582 et les performances des caractéristiques essentielles sont déclarées conformément à la norme NF EN 14041.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application)	-	Produits conformes à la norme NF EN 14041.
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux d'installation est présumée conforme aux recommandations du fabricant.
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Le domaine d'emploi et l'intensité d'utilisation correspondent aux classements indiqués au paragraphe "Description de l'unité fonctionnelle".
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Les produits ne sont pas en contact avec l'environnement extérieur.
Conditions d'utilisation	-	Les conditions d'utilisation (installation, intensité, maintenance) sont supposées conformes aux préconisations du fabricant.
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Un scénario de maintenance a été défini, conforme aux préconisations des fabricants de revêtement de sols PVC : - 1 nettoyage à sec par semaine - 1 nettoyage humide par semaine

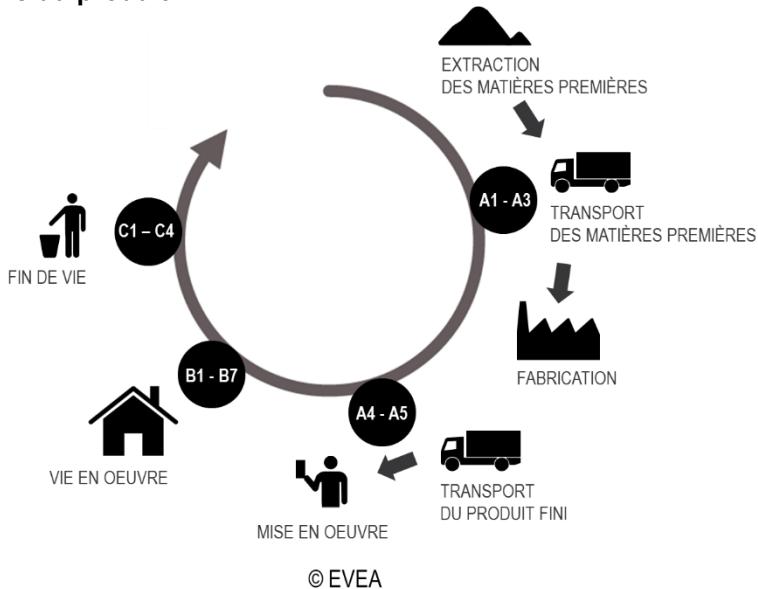
11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Les flux d'entré et de sortis de carbone biogénique dans les emballages sont pris en compte dans l'étude. Le résultat total est donné dans le tableau suivant :

Teneur en carbone biogénique (calculée selon la norme EN 16449)	Unité	Valeur
Dans le produit (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0,00E+00
Dans l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	1,52E-01

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



Description des frontières du système :

Frontières du système														Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
Etape de production			Etape du processus de construction		Etape d'utilisation						Etape de fin de vie					
A1-A3			A4-A5		B1-B7						C1-C4			D		
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Construction / Processus d' installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Besoin en énergie durant la phase d' exploitation	Besoin en eau durant la phase d' exploitation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitements des déchets	Elimination	
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

4.1 Étape de production, A1-A3

L'étape A1-A3 inclue :

- A1 : Les matières premières et leurs emballages
- A2 : Les transports des matières premières et de leurs emballages
- A3 : La fabrication du produit (incluant les énergies, l'eau, les chutes de production et leurs traitements, le traitement des déchets d'emballage des matières premières.

L'électricité du réseau de Belgique. La donnée ecoinvent utilisée est « Electricity, medium voltage {BE} electricity, medium voltage, residual mix | Cut-off, U ». Le facteur d'émission associé est de 0,2 kgCO2eq/kWh.

- Une électricité éolienne générée par l'entreprise. La donnée ecoinvent « Electricity, medium voltage {BE} electricity, medium voltage, residual mix | Cut-off, U » modifiée pour ne prendre en compte que les générations d'électricité via le vent est utilisée. Le facteur d'émission associé est : 0,0305 kgCO2eq/kWh.
- Les consommables pris en compte sont l'utilisation d'huiles de lubrifications, les produits de nettoyage (types solvants) et la consommation d'eau.
- Les emballages pris en compte sont les emballages en bois (type palette), films polyéthylène basse densité, pièces en polyéthylène téréphthalate et cartons.

L'étape A1-A3 exclue :

- A3 : les emballages des consommables (fabrication, transports, traitement des déchets)

Les revêtements de sol LVT sont fabriqués par calandrage (Figure 1) et lamination des différentes parties selon les procédés suivants :

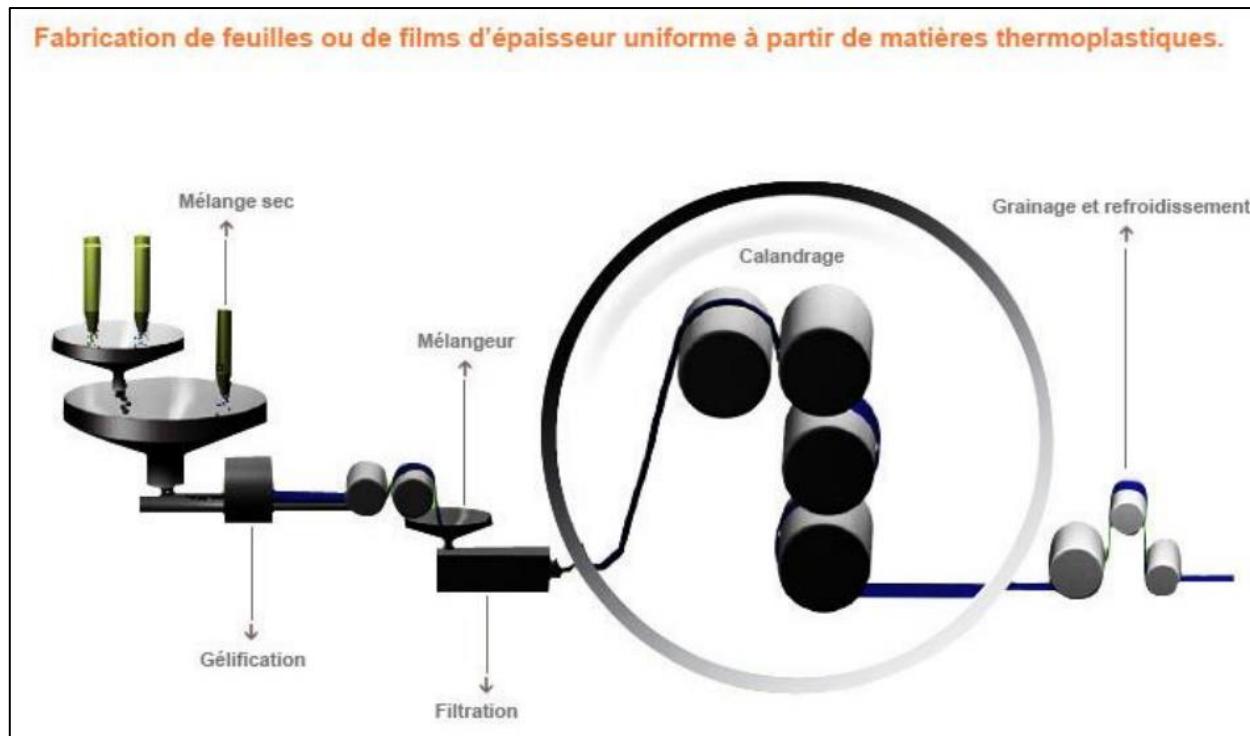


Figure 1 : Procédé de calandrage

4.2 Étape de construction, A4-A5

Les étapes A4 et A5 comprennent le transport des produits et leur emballage, de l'usine de fabrication vers le chantier, ainsi que la pose du produit. La fabrication et le transport de la colle sont pris en compte dans l'étape A5. Le transport considéré se fait en 2 temps : Un premier transport du fabricant à une plate-forme de revente (1110 km en camion 16-32 tonnes) puis un second transport en véhicule utilitaire de la plate-forme au site d'installation (30 km en véhicule utilitaire).

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont livrés par camion à une plate-forme de revente. Les produits sont ensuite transportés de la plate-forme de revente au site d'installation.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Le premier transport (site de fabrication – plate-forme de revente) se fait en camion 16-32 tonnes. Le second transport (plate-forme de revente – site d'installation) se fait en camionnette utilitaire.
Distance jusqu'au chantier	km	transport site de fabrication – plate-forme de revente : 1,11E+03 transport plate-forme de revente – site d'installation : 3,00E+01
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% % de retours à vide	36% (donnée générique de la base de données éco-invent prenant en compte le pourcentage de retours à vide).

Masse volumique en vrac du ou des produit(s) transporté(s)	kg/m ³	1,63E+03
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficients : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	-	<1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont collés à la main à l'aide d'une colle acrylique.
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	kg/m ²	Colle : 2,00E-01
Consommation d'eau	m ³ /m ²	0,00E+00
Utilisation d'autres ressources	kg/m ²	0,00E+00
Consommation et type d'énergie	kWh/m ²	0,00E+00
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)	kg/m ²	Déchets d'emballage : Palette bois : 2,01E-01 PET : 4,17E-04 Polyéthylène basse densité : 9,47E-04 Carton : 1,52E-01 <u>Chutes d'installation :</u> 4,00E-02
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie) :	kg/UF	Les chutes sont considérées comme enfouies à 100%. Les scénarios de fin de vie des emballages sont issus d'Eurostat, et prennent en compte des pourcentages d'enfouissement, de recyclage et d'incinération selon les types de déchets.
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF	Aucune émission n'a été répertoriée / relevée.

4.3 Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Le module B1 est non-pertinent donc ces émissions nulles.

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Le scénario d'entretien est le suivant : - Entretien sec (Aspiration) : prise en compte de la consommation électrique - Entretien humide (avec un produit détergent) : l'emballage est pris en compte (PP et carton + leurs transports) ainsi que le traitement des emballages et de l'eau usée.
Fréquence de maintenance	année	Entretien sec : 1 fois par semaine Entretien humide : 1 fois par semaine
Intrants auxiliaires pour la maintenance (sur la durée de vie entière)	L/m ² kg/m ² kg/m ²	Produit détergent : 7,82E-01 Emballage détergent PP : 4,03E-02 Emballage détergent carton : 1,96E-02
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	kg/m ²	Déchets d'emballage PP : 4,03E-02 Déchets d'emballage Cartons : 1,96E-02
Consommation nette d'eau douce (sur la durée de vie entière)	L/m ²	6,52E+01
Intrant énergétique pendant la maintenance (sur la durée de vie entière)	kWh/m ²	3,26E+00

B3 Réparation :

Le module B3 est non-pertinent donc ces émissions nulles.

B4 Remplacement :

Le module B4 est non-pertinent donc ces émissions nulles.

B5 Réhabilitation :

Le module B5 est non-pertinent donc ces émissions nulles.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Les modules B6 et B7 est non-pertinent donc ces émissions nulles.

4.4 Étape de fin de vie C1-C4

Les étapes C1 à C4 prennent en compte :

- C1 : La déconstruction est considérée faite à la main donc sans impacts
- C2 : Les transports des parties déconstruites (inclus les produits additionnels : colle)
- C3 : Les produits de déconstruction ne sont pas retraités donc sans impacts
- C4 : La totalité des produits déconstruits sont enfouis

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Les produits sont retirés à la main puis transportés par camion vers le site d'enfouissement.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	5,00E+01
Quantité collectée séparément	kg/m ²	0,00E+00
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	4,19E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	0,00E+00
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	0,00E+00
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ²	0,00E+00
Quantité de produit éliminé	kg/m ²	4,19E+00
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel émis	kgCO ₂	0,00E+00

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Les produits sont enfouis à 100% en fin de vie et ne font donc l'objet ni de recyclage ni de réutilisation. A ce titre, les impacts du module D du produit sont nuls.

Les flux de recyclés, réutilisés ou incinérés avec récupération d'énergie de certains déchets emballages étant >1% en masse, le module D des déchets d'emballages en A5 (déchets d'emballages du produit finis) et B2 ont été pris en compte. Le tableau suivant donne les résultats du module D de ces déchets d'emballages :

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Charges au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergies économisés	Quantités associées (kg/UF)		
			Entrée	Sortie	Flux net sortant
Carton recyclé	Mise à disposition de carton broyé secondaire	Mise à disposition de carton vierge	1,26E-01	1,41E-01	1,48E-02
Carton incinéré	-	Génération d'électricité et de chaleur	-	-	1,38E-02
Palette en bois recyclée	Mise à disposition de copeaux de bois secondaire	Mise à disposition de copeaux de bois vierges	1,40E-02	1,41E-02	1,00E-04
Palette en bois réutilisée	Mise à disposition de palettes réutilisée	Mise à disposition de palettes vierges	0,00E+00	8,44E-02	8,44E-02
Palette en bois incinérée	-	Génération d'électricité et de chaleur	-	-	6,23E-02
PET recyclée	Mise à disposition de PET broyé secondaire	Mise à disposition de PET vierge	-	8,91E-05	8,91E-05

PET incinéré	-	Génération d'électricité et de chaleur	-	-	2,10E-04
PEBD recyclé	Mise à disposition de PEBD broyé secondaire	Mise à disposition de PEBD vierge	0,00E+00	2,03E-04	2,03E-04
PEBD incinéré	-	Génération d'électricité et de chaleur	-	-	4,77E-04
PP recyclé	Mise à disposition de PP broyé secondaire	Mise à disposition de PP vierge	0,00E+00	8,62E-03	8,62E-03
PP incinéré	-	Génération d'électricité et de chaleur	-	-	2,03E-02

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	<p>Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). <p>Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés
Affectations	<p>Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. <p>Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la méthode "mass balance credits" et/ou la méthode "Book and claim" conformément à la norme ISO 22095 n'ont pas été utilisées dans le cadre de cette FDES.</p> <p>Les données secondaires ecoinvent utilisées sont basées en grande partie, mais pas exclusivement, sur des affectations économiques. Aucune autre affectation spécifique n'a été réalisée.</p>
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	<p>DEP représentative pour la fabrication de sol souple en Belgique, et la mise en œuvre et fin de vie en France.</p> <p>Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, localisées en Belgique, sur l'année 2022.</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.9.1 (cut-off) de décembre 2022 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés. Les données de plastiques utilisées proviennent de la version 3.11 de la base ecoinvent.</p> <p>Certaines données utilisées sont issues d'EPD : Le carbonate de calcium est modélisé avec la donnée « Calcium Carbonate – dry fine », qui regroupe les impacts de l'EPD « Dry ground calcium carbonate (GCC – Dry) Fine – Sector EPD.</p>
	<p>SimaPro Logiciel d'analyse de cycle de vie utilisé : SimaPro, version 9.6.</p>
Variabilité des résultats	<p>Un cadre de validité tel qu'exigé pour les déclaration environnementales multi-produits et mono-site a été réalisé. Les règles caractérisant l'inclusion des références à l'étude ont été définies en réalisant une analyse de sensibilité conformément à l'annexe O du complément national NF EN 15804+A2/CN.</p> <p>Les indicateurs déclarés correspondent à ceux d'un produit moyen. Ce produit moyen correspond à la moyenne pondérée sur les volumes de vente des références commerciales couvertes.</p> <p>Les variations minimum et maximum des indicateurs des références commerciales couvertes par rapport au produit moyen sont présentées dans le tableau suivant :</p>

Indicateurs	Minimum	Produit Moyen	Maximum	Maximum / Produit Moyen
Changement climatique – total (kg CO ₂ eq)	9,58E+00	1,13E+01	1,16E+01	+2%
Utilisation totale d'énergie primaire non renouvelable (MJ, net CV)	2,41E+02	2,84E+02	2,90E+02	+2%
Déchets non dangereux éliminés (kg)	8,80E+00	1,04E+01	1,06E+01	+2%

Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES :

Données	Description de la qualité des données
Données génériques	<p>L'évaluation de la qualité des principales données génériques (responsable d'au moins 80%) est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 8 % des données avec une notation moyenne « très bonne » — 69 % des données avec une notation moyenne « bonne » — 23 % des données avec une notation moyenne « moyenne » — 0 % des données avec une notation moyenne « mauvaise » — 0 % des données avec une notation moyenne « très mauvaise » <p>La validation des principales données génériques est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 100 % des données secondaires sont consistantes avec la norme EN 15804+A2
Données spécifiques	<p>L'évaluation de la qualité des données spécifiques est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 14 % des données avec une notation moyenne « très bonne » — 57 % des données avec une notation moyenne « bonne » — 29 % des données avec une notation moyenne « moyenne » — 0 % des données avec une notation moyenne « mauvaise » — 0 % des données avec une notation moyenne « très mauvaise »

Représentativité de la FDES :

Représentativité	Evaluation
Géographique	Cette DEP est représentative d'un revêtement de sol PVC en dalles et lames décoratives LVT produit en Belgique et d'une mise en oeuvre en France
Technologique	Cette DEP est représentative d'un revêtement de sol PVC en dalles et lames décoratives LVT et d'une mise en oeuvre par pose collée
Temporelle	Cette DEP est représentative d'une fabrication en 2022 et 2023
Variabilité	Les impacts environnementaux déclarés sont des impacts moyens. La variabilité minimum et maximum des produits étudiés est donnée au paragraphe 5

6 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne¹.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs. Les résultats sont valides pour l'unité fonctionnelle, étant 1m². Les résultats du module B sont valides pour la durée de vie complète, soit 25 ans.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

¹ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Impacts environnementaux	Étape de production		Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total kg CO ₂ eq/UF	6,10E+00	2,96E-01	6,05E-01	1,06E+00	1,35E+00	0,00E+00	1,63E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,87E-02	0,00E+00	3,06E-01	-6,29E-02
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	5,72E+00	2,96E-01	1,12E+00	1,06E+00	7,48E-01	0,00E+00	1,41E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,87E-02	0,00E+00	3,06E-01	-6,27E-02
Changement climatique - biogénique kg CO ₂ eq/UF	-9,61E-03	9,54E-05	-5,25E-01	4,36E-04	5,87E-01	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,25E-05	0,00E+00	4,53E-05	-8,97E-05
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	3,87E-01	1,47E-04	8,05E-03	5,59E-04	1,62E-02	0,00E+00	2,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,92E-05	0,00E+00	9,67E-06	-1,24E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	2,02E-06	6,44E-09	6,90E-08	2,29E-08	9,17E-08	0,00E+00	3,62E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,42E-10	0,00E+00	1,23E-09	-1,94E-09
Acidification mole de H+ eq/UF	2,98E-02	6,47E-04	3,30E-03	2,92E-03	3,33E-03	0,00E+00	7,80E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,45E-05	0,00E+00	2,80E-04	-2,09E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	2,87E-04	2,40E-06	2,84E-05	9,77E-06	2,63E-05	0,00E+00	1,37E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,14E-07	0,00E+00	3,33E-07	-2,22E-06
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	1,02E-02	1,59E-04	1,07E-03	8,15E-04	8,43E-04	0,00E+00	3,97E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,08E-05	0,00E+00	2,21E-04	-5,19E-05
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	6,92E-02	1,66E-03	8,85E-03	8,68E-03	7,14E-03	0,00E+00	1,76E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,17E-04	0,00E+00	1,24E-03	-5,71E-04
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	2,47E-02	1,00E-03	3,35E-03	4,38E-03	3,01E-03	0,00E+00	4,86E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,31E-04	0,00E+00	5,41E-04	-2,80E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	1,14E-04	9,91E-07	5,56E-06	4,73E-06	8,71E-06	0,00E+00	2,59E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-07	0,00E+00	8,69E-08	-1,96E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	1,26E+02	4,20E+00	3,35E+01	1,50E+01	1,64E+01	0,00E+00	5,63E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,49E-01	0,00E+00	9,74E-01	-1,77E+00
Besoin en eau m ³ de privation eq dans le monde/UF	5,32E+00	1,76E-02	4,04E-01	6,52E-02	5,87E-01	0,00E+00	7,21E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,30E-03	0,00E+00	4,39E-03	-2,05E-02

Impacts environnementaux	Étape de production		Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Émissions de particules fines Indice de maladies/UF	2,83E-07	2,20E-08	3,10E-08	8,51E-08	3,58E-08	0,00E+00	7,70E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,87E-09	0,00E+00	6,77E-09	-2,79E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	1,91E-01	2,13E-03	2,85E-01	9,28E-03	3,37E-02	0,00E+00	4,21E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,78E-04	0,00E+00	9,95E-04	-6,49E-03
Écotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	8,31E+01	2,08E+00	4,91E+00	7,37E+00	6,60E+00	0,00E+00	2,11E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,71E-01	0,00E+00	1,51E+01	-1,85E-01
Toxicité humaine, effets cancérogènes CTUh/UF	8,70E-09	1,35E-10	8,01E-10	7,41E-10	6,16E-10	0,00E+00	1,30E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,76E-11	0,00E+00	2,46E-11	-1,77E-10
Toxicité humaine, effets non cancérogènes CTUh/UF	9,28E-08	2,98E-09	8,99E-09	1,09E-08	9,98E-09	0,00E+00	3,72E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,90E-10	0,00E+00	7,75E-10	-4,05E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	6,54E+01	2,54E+00	3,44E+01	8,40E+00	5,99E+00	0,00E+00	1,87E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,32E-01	0,00E+00	2,39E+00	-9,70E+00

Utilisation des ressources	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	2,71E+01	6,61E-02	4,90E+00	2,80E-01	2,85E+00	0,00E+00	1,12E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,63E-03	0,00E+00	4,18E-02	-1,82E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,81E-01	0,00E+00	4,76E+00	0,00E+00	-4,28E+00	0,00E+00	2,52E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,51E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	2,73E+01	6,61E-02	9,67E+00	2,80E-01	-1,42E+00	0,00E+00	1,12E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,63E-03	0,00E+00	4,18E-02	-1,82E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,18E+02	4,20E+00	3,33E+01	1,50E+01	1,01E+01	0,00E+00	4,97E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,49E-01	0,00E+00	9,74E-01	-1,77E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	3,89E+01	0,00E+00	7,60E-01	0,00E+00	7,55E+00	0,00E+00	6,87E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,52E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,57E+02	4,20E+00	3,41E+01	1,50E+01	1,76E+01	0,00E+00	5,65E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,49E-01	0,00E+00	9,74E-01	-1,74E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	1,21E-01	0,00E+00	1,27E-01	0,00E+00	9,92E-03	0,00E+00	1,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m ³ /UF	1,74E-01	6,04E-04	1,07E-02	2,30E-03	1,17E-02	0,00E+00	1,10E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,90E-05	0,00E+00	1,19E-03	-5,62E-04

Catégorie de déchets	Étape de production		Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1 Approvisionnement matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1,62E-01	4,05E-03	4,19E-02	1,65E-02	2,29E-02	0,00E+00	8,09E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,30E-04	0,00E+00	1,12E-03	-1,44E-03
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	2,90E+00	2,43E-01	4,28E-01	8,38E-01	6,15E-01	0,00E+00	1,14E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,17E-02	0,00E+00	4,19E+00	-1,79E-02
Déchets radioactifs éliminés g/UF	3,26E-04	1,38E-06	2,34E-04	6,31E-06	3,32E-05	0,00E+00	5,30E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,81E-07	0,00E+00	5,49E-07	-8,15E-06

Flux sortants	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	4,25E-03	0,00E+00	8,79E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	1,66E-02	0,00E+00	1,46E-01	0,00E+00	2,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	4,61E-03	0,00E+00	1,07E-01	0,00E+00	7,08E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	9,67E-03	0,00E+00	2,24E-01	0,00E+00	1,43E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Catégorie d'impact / flux	Unité	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation	Étape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	7,00E+00	2,41E+00	1,63E+00	3,45E-01	1,14E+01	-6,29E-02
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	7,14E+00	1,81E+00	1,41E+00	3,45E-01	1,07E+01	-6,27E-02
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-5,35E-01	5,87E-01	1,30E-02	5,77E-05	6,54E-02	-8,97E-05
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	3,95E-01	1,68E-02	2,11E-01	2,89E-05	6,23E-01	-1,24E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	2,10E-06	1,15E-07	3,62E-08	2,07E-09	2,25E-06	-1,94E-09
Acidification	mole de H+ eq/UF	3,38E-02	6,25E-03	7,80E-03	3,65E-04	4,82E-02	-2,09E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	3,17E-04	3,61E-05	1,37E-04	6,47E-07	4,91E-04	-2,22E-06
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	1,14E-02	1,66E-03	3,97E-03	2,42E-04	1,73E-02	-5,19E-05
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	7,97E-02	1,58E-02	1,76E-02	1,46E-03	1,15E-01	-5,71E-04
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	2,91E-02	7,39E-03	4,86E-03	6,72E-04	4,20E-02	-2,80E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	1,21E-04	1,34E-05	2,59E-05	2,16E-07	1,61E-04	-1,96E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	1,64E+02	3,14E+01	5,63E+01	1,52E+00	2,53E+02	-1,77E+00
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	5,75E+00	6,52E-01	7,21E-01	6,68E-03	7,12E+00	-2,05E-02
Émissions de particules fines	Indice de maladies/UF	3,36E-07	1,21E-07	7,70E-08	9,64E-09	5,43E-07	-2,79E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	4,77E-01	4,30E-02	4,21E-01	1,27E-03	9,43E-01	-6,49E-03
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	9,00E+01	1,40E+01	2,11E+01	1,53E+01	1,40E+02	-1,85E-01
Toxicité humaine, effets cancérogènes	CTUh/UF	9,63E-09	1,36E-09	1,30E-09	4,22E-11	1,23E-08	-1,77E-10
Toxicité humaine, effets non cancérogènes	CTUh/UF	1,05E-07	2,09E-08	3,72E-08	1,17E-09	1,64E-07	-4,05E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	1,02E+02	1,44E+01	1,87E+01	2,72E+00	1,38E+02	-9,70E+00
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	3,21E+01	3,13E+00	1,12E+01	5,05E-02	4,65E+01	-1,82E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	4,94E+00	-4,28E+00	2,52E-02	0,00E+00	6,92E-01	1,51E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	3,71E+01	-1,14E+00	1,12E+01	5,05E-02	4,72E+01	-1,82E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,56E+02	2,51E+01	4,97E+01	1,52E+00	2,32E+02	-1,77E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	3,96E+01	7,55E+00	6,87E+00	0,00E+00	5,40E+01	3,52E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	1,95E+02	3,26E+01	5,65E+01	1,52E+00	2,86E+02	-1,74E+00
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	2,48E-01	9,92E-03	1,43E-02	0,00E+00	2,72E-01	0,00E+00

Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m³/UF	1,85E-01	1,40E-02	1,10E-02	1,27E-03	2,11E-01	-5,62E-04
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	2,08E-01	3,94E-02	8,09E-02	1,65E-03	3,30E-01	-1,44E-03
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	3,57E+00	1,45E+00	1,14E+00	4,23E+00	1,04E+01	-1,79E-02
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	5,62E-04	3,95E-05	5,30E-04	7,30E-07	1,13E-03	-8,15E-06
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	4,25E-03	8,79E-02	0,00E+00	0,00E+00	9,22E-02	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1,66E-02	1,46E-01	2,43E-02	0,00E+00	1,87E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	4,61E-03	1,07E-01	7,08E-02	0,00E+00	1,82E-01	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	9,67E-03	2,24E-01	1,43E-01	0,00E+00	3,77E-01	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

Milieu	Type d'émissions	Résultat d'essai	Justification et/ou rapport d'essai
Émissions dans l'air intérieur ^{1,2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	 <p>Emissions de COVT dans l'air du produit : mesure à 28 jours (série NF EN ISO 16 000) < 1000 µg/m³ – Conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français. Emission de COVT dans l'air de la colle : dépend du choix de l'utilisateur.</p>	Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques : Réf : 392-2017-00140702_A_EN_02 Laboratoire : Eurofins
	Comportement face aux micro-organismes	Aucun essai de croissance fongique et bactérienne n'a été réalisé sur les produits.	N/A
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai d'émissions radioactives n'a été réalisé sur les produits.	N/A
	Émissions de fibres et de particules	Aucun essai d'émissions de fibres et de particules n'a été réalisé sur les produits.	N/A
Émissions dans le sol et l'eau ^{1,2}	Émissions dans l'eau	Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau potable ni avec l'eau de ruissellement, l'eau d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec l'eau de surface	N/A
	Émissions dans le sol	Sans objet car ce produit n'est pas en contact direct avec le sol.	N/A

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles. Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) L'annexe P du règlement du programme de vérification INIES est utilisée comme guide pour la rédaction des informations sanitaires et de confort.

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Les propriétés thermiques sont données dans les fiches DoP (Declaration of Performance) suivant la norme EN 14041: 2004/AC:2006. Se référer à la fiche VNCE182D01.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :
Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :
Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :
Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif.

La déclaration de performance (DoP) est donnée dans le rapport VNCE182D01

9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

L'usine du fabricant est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III
- Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.

NF EN ISO 10582 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications

NF EN 14041 - Revêtements de sol résilients, textiles, stratifiés et multicouches modulaires - Caractéristiques essentielles

e-Cahier du CSTB n° 3782_v2

NF EN ISO 10874 - Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Classification

ISO 16000 – Normes relatives à la mesure de la qualité de l'air intérieur

SPT2023-R093 – Rapport de tests d'émissions COV

SPT2023-R192A – Rapport de tests d'émissions COV